

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DE LA CULTURE

**Arrêté n° 15 portant classement au titre des monuments historiques
de certaines parties de l'ancienne abbaye Saint-Pierre à Vertheuil (Gironde)**

La ministre de la Culture,

Vu le code du patrimoine, livre VI, titres I et II ;

Vu le décret n° 2009-1393 du 11 novembre 2009 modifié relatif à l'organisation et aux missions de l'administration centrale du ministère de la Culture ;

Vu la liste de 1840 mentionnant l'église abbatiale Saint-Pierre à Vertheuil (Gironde), mention reprise par la liste des immeubles classés parue au Journal officiel du 18 avril 1914 ;

Vu l'arrêté en date du 1^{er} août 1974 portant classement des deux escaliers intérieurs avec leur rampe en fer forgé et des vestiges de la salle capitulaire se trouvant dans l'aile est du logis abbatial de Vertheuil (Gironde) ;

Vu l'arrêté du 5 mars 2021 portant inscription des vestiges de l'ancienne abbaye Saint-Pierre à Vertheuil (Gironde) à l'exception des éléments déjà classés ;

Vu l'avis de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture en date du 1^{er} juillet 2020 ;

Vu l'avis de la Commission nationale du patrimoine et de l'architecture en date du 19 janvier 2023 ;

Vu la délibération du conseil municipal portant adhésion au classement de la commune de Vertheuil (Gironde), propriétaire, en date du 2 janvier 2023 ;

Vu les autres pièces produites et jointes au dossier ;

Considérant que la conservation de l'ensemble des parties formant le cœur de l'ancienne abbaye Saint-Pierre à Vertheuil (Gironde) présente, au point de vue de l'histoire et de l'art, un intérêt public, en raison de l'importance historique de cette abbaye fondée au XI^e siècle, plusieurs fois dévastée, qui fut la plus importante du Médoc, de la qualité architecturale de l'aile est, seule subsistante, du logis abbatial reconstruit au XVIII^e siècle, et du fort potentiel archéologique de son sol d'assise, et qu'il convient donc d'en harmoniser la protection avec l'église abbatiale déjà classée,

Arrête

Article 1^{er} : Sont classées au titre des monuments historiques l'aile subsistante, en totalité, du logis de l'ancienne abbaye Saint-Pierre à Vertheuil (Gironde), ainsi que la cour antérieure, avec ses murs de clôture et son portail, et la terrasse longeant la façade orientale du logis, avec ses murs de soutènement et l'escalier la reliant au jardin, y compris le sol de la parcelle d'assise et les vestiges archéologiques qu'elle renferme, le tout situé sur la parcelle n°252 figurant au cadastre de la commune section AB, tel que figuré sur le plan annexé au présent arrêté, et appartenant à la commune de Vertheuil (Gironde) n° SIREN 213 305 451, par acte passé devant maître GELLIS, notaire à Pauillac (Gironde), le 17 janvier 1973 et publié au service de la publicité foncière de LESPARRÉ-MÉDOC le 3 mars 1973, volume 2620, numéro 14.

Article 2 : Le présent arrêté se substitue à l'arrêté de classement en date du 1^{er} août 1974 susvisé, et, pour les parties classées, à l'arrêté d'inscription au titre des monuments historiques en date du 5 mars 2021 également susvisé, et complète la mention également susvisée de l'église abbatiale de Vertheuil sur la liste des monuments classés publiée au Journal officiel du 18 avril 1914.

Article 3 : Le présent arrêté sera notifié au maire de la commune propriétaire et le cas échéant, à l'autorité compétente en matière de plan local d'urbanisme.

Article 4 : Le préfet de la région Nouvelle-Aquitaine est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au fichier immobilier de la situation de l'immeuble classé et au bulletin officiel du ministère de la Culture.

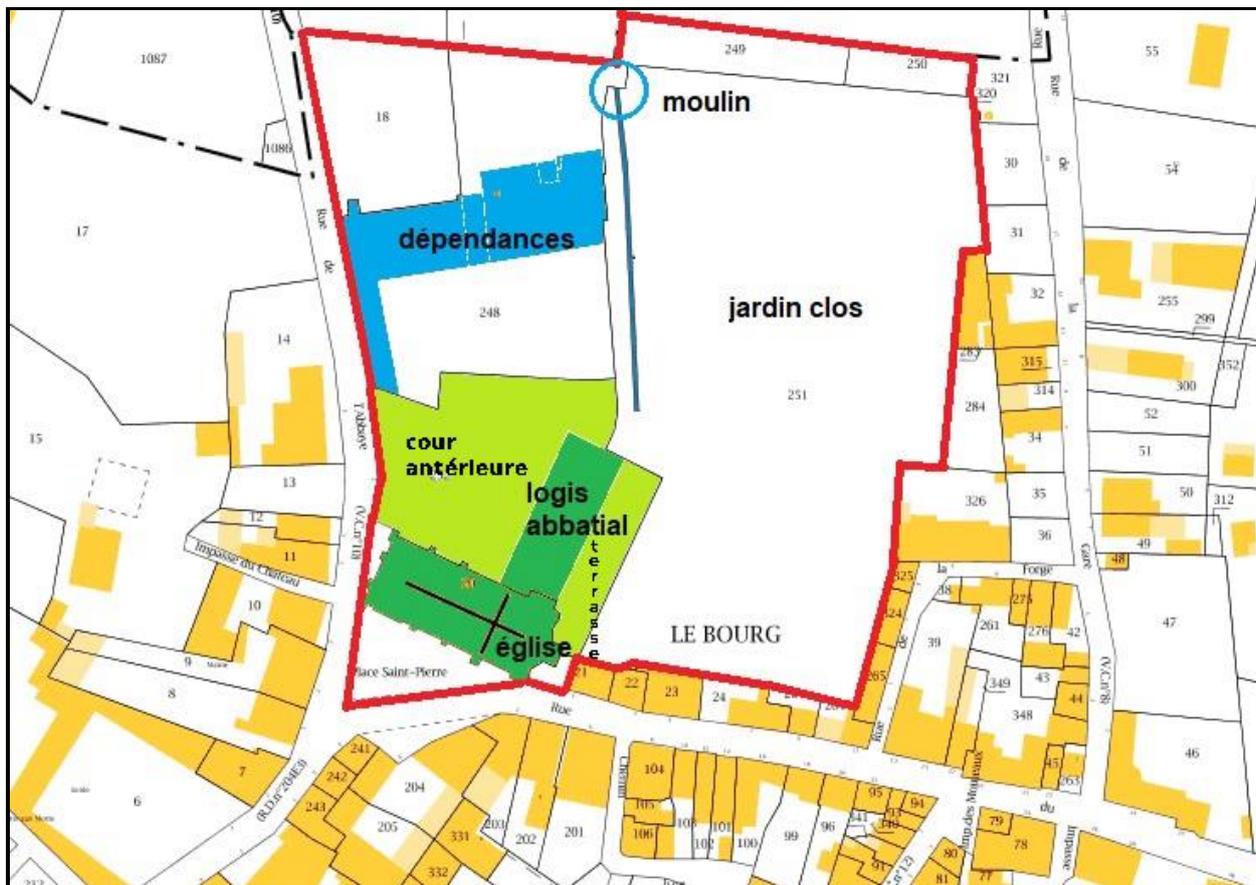
Fait à Paris, le 26 juin 2023

Pour la ministre et par délégation
La sous-directrice des monuments historiques
et des sites patrimoniaux

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Isabelle CHAVE', with a colon at the end.

Isabelle CHAVE

Plan annexé à l'arrêté n° 15 en date du 26 juin 2023 portant classement au titre des monuments historiques de certaines parties de l'ancienne abbaye Saint-Pierre à Vertheuil (Gironde)



Bâtiments classés en totalité : église abbatiale située sur la parcelle AB n°20 et aile subsistante du logis abbatial sur la parcelle AB n° 252

Eléments classés en totalité : cour antérieure avec ses murs de clôture et portail et la terrasse du logis abbatial avec ses murs de soutènement et l'escalier reliant le jardin à la terrasse du logis y compris le terrain d'assise de la parcelle section AB n°252

Périmètre inscrit, soit les parcelles suivantes de la section AB : n° 18, 21 (partie non bâtie uniquement), 248 à 251, ainsi que le parvis non cadastré de l'église abbatiale (zone délimitée par un pointillé, à l'ouest et au sud-ouest de la parcelle AB 20)

Bâtiments partiellement inscrits : façades et toitures des anciennes dépendances (parcelle AB 248)

Bâtiment inscrit en totalité mais non représenté sur le cadastre : ruines de l'ancien moulin à eau (parcelle AB 248)

Pour la ministre et par délégation
La sous-directrice des monuments historiques
et des sites patrimoniaux

Isabelle CHAVE